



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC  
SEANCE DU 10 FEVRIER 2024**

L'an deux mil vingt quatre, le 10 février à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	14	Date de convocation	02/02/2024
En exercice	14	Date de la séance	10/02/2024
Présents	12	Heure de la séance	9H30
Votants	14	Lieu de la séance	Salle du conseil municipal
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal	X		
GISTAIN Marie-Angèle	X		
CANO-DUMONT Geneviève	X		
CATALOGNA Magali	X		
CASTREC Yves		X	LEON Frédéric
GUERIN Evelyne		X	HAUCHARD Béatrice
HAGUENIN Mélanie	X		
HAUCHARD Béatrice	X		
LENE Luc	X		
LEON Frédéric	X		
REBEL Cyril	X		

Secrétaire de séance      Mélanie HAGUENIN

N° 2024/05-1002- DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE SAINT CIBARD

Madame Marie-Angèle GISTAIN informe de la suspension, depuis le mois de juillet 2023, du chantier de la première phase de travaux de l'église de Saint Cibard en raison de la découverte d'un risque structurel.

Le dégagement du glacis sur la chapelle des fonds baptismaux a permis de découvrir l'arcature haute de l'ancien portail. Malheureusement un des 4 arcs a disparu fragilisant la continuité du report de charge verticale du mur Nord du clocher.

Deux solutions techniques ont pu être proposées par l'architecte en charge de ces travaux. Une est provisoire permettant la stabilité du clocher en restituant la continuité du report de charge.

L'autre est pérenne puisqu'il s'agit de restaurer les arcs et colonnes latérales de l'ancien portail romain.



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

Berger Levraud

ID : 033-213305428-20240210-2024051002-DE

**DECISION :**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, :

- APPROUVE la poursuite des travaux d'assainissement comme prévu dans le marché de travaux en cours ;
- REPORTE la décision relative au choix des travaux complémentaires suite à la découverte du risque structurel ;
- DEMANDE que le maître d'œuvre présente aux membres du conseil municipal des solutions techniques argumentées à réaliser pour sauvegarder le site en précisant les avantages et inconvénients de chaque solution.

**VOTE : CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 14**

Le Maire,  
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,  
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré le 10 février 2024

Le Maire,  
**Dominique BEC**

A Vérac, le 12 février 2024

Pour copie conforme,

